Fiche technique
21.03.2023

Constar®

Herbicide de post-levée liquide pour les céréales.

Description du produit en bref
Constar est un herbicide de post-levée liquide avec une efficacité à la fois foliaire et racinaire contre les mauvaises herbes annuelles et vivaces, dans les céréales.

Matières actives
0,51% Metsulfuron-méthyle 3,03% Thifensulfuron-méthyle 13,6% Fluroxypyr-meptyl

Formulation
Dispersion d'huile (OD)

Trademark
Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation
W-7326-1

Mode d'action
Le **Metsulfuron-méthyl** et le **Thifensulfuron-méthyl** appartiennent à la famille des sulfonylurées. Les matières actives sont absorbées par les feuilles et les racines. Elles sont systémiques et agissent en inhibant l'enzyme acétolactate synthase (ALS), ce qui provoque l'arrêt de la division cellulaire et donc l'arrêt de la croissance. Par la suite, un processus de dépérissement pouvant s'étendre sur plusieurs semaines est déclenché. Certaines mauvaises herbes restent nanifiées. Par contre cette matière active est rapidement métabolisée dans les céréales. Dès l'application, il n'y a plus de concurrence nutritionnelle entre les mauvaises herbes et les cultures traitées. La meilleure et plus rapide efficacité est atteinte par traitement sur de petites mauvaises herbes en forte croissance.

Le **fluroxypyr** appartient à la famille chimique des acides picoliniques. Il est absorbé par les feuilles puis transporté par la sève dans la plante. Le fluroxypyr stimule la croissance des cellules et perturbe le métabolisme protéique. Les premiers symptômes peuvent apparaître deux heures après l'application mais il faut au moins 30 jours pour obtenir un dépérissement total de l'adventice.

Utilisation Céréales

Avoine
Dosage: 1 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles.

Blé
Dosage: 1 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles. Application au printemps du stade 3 feuilles (BBCH 13) jusqu'au stade 2 nœuds (BBCH 32) des céréales.

Dans l'orge l'application doit se faire avant la montaison (BBCH30) au plus tard.

Pour obtenir une efficacité optimale, nous conseillons de traiter tôt sur des adventices peu développées (stade cotylédon à 4 feuilles) ainsi qu'en période de forte croissance. Les adventices qui lèvent plus tard sont également contrôlées. L'action n'est pas tributaire des conditions climatiques.

Pour lutter simultanément contre le jouet du vent, le raygras et le vulpin, le mélange de 1 l/ha de Constar + 200 g/ha de Talis + 0.5 l/ha de Gondor est conseillé.

Orge
Dosage: 1 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles.

Seigle
Dosage: 1 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles.

Triticale
Dosage: 1 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles.

Spectre d'efficacité

Bonne efficacité : Agrostide, amarante, camomille (matricaire), capselle bourse-à-pasteur, chénopode blanc, coquelicot, cresson des marais, éthuse faux-persil, gaillet-gratteron, galinsoga, lamier rouge, mercuriale, morelle noire, mouron des oiseaux, moutarde des champs, myosotis, ortie royale, pensée des champs, ravenelle (radis), renoncule, renouée des oiseaux, renouée liseron, repousses de colza, repousses de tournesol, repousses de pommes de terre 4), séneçon commun, tabouret des champs, vesce, chardon des champs 1), menthe sauvage, prêle des champs, rumex (de graines), rumex (de souches). **Efficacité satisfaisante par conditions optimales:** Pâturin 3), ray-grass, arroche étalée, centaurée, dent-de-lion, fumeterre, renouée persicaire, véronique à feuilles de lierre, véronique de Perse, véronique des champs, liserons des champs 2)

Efficacité insuffisante : Graminées, liseron des haies.

Remarques : 1) Le chardon des champs est bien contrôlé jusqu'au stade 6 feuilles et s'il est levé au moment du traitement.

2) Le liseron des champs présente un effet typique d'atrophie.

3) N'est bien contrôlé que jusqu'au stade 2-4 feuilles.

4) Si levé au moment du traitement.

Restrictions

1 traitement par culture au maximum. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Ne pas appliquer lorsqu'il y a danger de gel ou immédiatement après une gelée, en présence d'eau stagnante, en période de sécheresse, sur cultures affaiblies ou souffrant de déficience nutritive. Ne pas appliquer sur des cultures de céréales en sous semi. Constar ne doit pas être appliqué sur des sols sableux. SPe 1 -Pour protéger les eaux souterraines, n'utiliser les produits contenant du thifensulfuron-méthyle sur la même parcelle que tous les 3 ans après leur application dans les céréales. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG. SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.

Miscibilité

Dans les cultures céréalières, Constar est miscible avec Derux, Talis, Foxtrot ou Dancor 70 WG (seulement sur céréales d'hiver) s'il y a une forte présence de jouet du vent. Il est également miscible avec le régulateur de croissance Stabilan S, les fongicides Talendo et Amistar. Ne pas mélanger Constar avec des produits contenant du AHL ou de l'éthéphon.

Rotation culturale

Après la récolte normale des céréales traitées, il est possible de remettre en culture des céréales, des betteraves, des pommes de terre et du maïs. Lors d'une interruption prématurée d'une culture traitée, il est possible de remettre en place une céréale de printemps (blé, orge, seigle). Un semi de trèfle d'Alexandrie n'est pas conseillé.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 2 heures après le traitement.

Important à savoir
Les cultures à feuilles larges (p. ex. betteraves, colza, légumineuses, cultures maraîchères), le maïs, les arbres fruitiers, la vigne et les baies sont très sensibles envers Constar. Eviter absolument la dérive sur les cultures suivantes : vigne, légumes, colza, céréales ou sur les parcelles destinées à recevoir ces cultures ainsi que les chevauchements. Après le travail, nettoyer le pulvérisateur et les ustensiles utilisés avec All Clear Extra selon les indications figurant sur les étiquettes. Lors de l'utilisation d'herbicides avec le même site d'action durant plusieurs années sur la même parcelle, il n'est pas exclu qu'apparaisse une sélection de biotypes résistants. Certains biotypes peuvent se propager fortement et devenir dominant. L'apparition de résistance peut être éliminée en alternant les produits ou par associations avec d'autres herbicides à modes d'action différents.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence
Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides
Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur
Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement
ATTENTION

Phrases H
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H317** Peut provoquer une allergie cutanée.

Phrases EUH
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 À conserver hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.
RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.
Spe2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).



GHS09



GHS07

En cas d’urgence, intoxications

Centre d’information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 04 44 Emballage simple à 5 l
10 04 44 Carton à 4 x 5 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
http://www.staehler.ch